

# Déclaration préalable de la FSU

## CTA du vendredi 5 février 2021

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs les membres du CTA,

**La mobilisation du 26 janvier** dans notre académie a été importante au vu du contexte pandémique. Elle révèle la colère des personnels face aux politiques menées par ce Gouvernement et tout particulièrement le Ministre de l'Éducation nationale dont la politique éducative aggrave les inégalités.

**Le compte-rendu des ateliers du Grenelle** publié le 25 janvier confirme sans surprise le mépris du Ministre pour nos professions. Son projet pour nos métiers est en totale opposition avec la conception du métier enseignant que nous portons : celle d'un métier permettant la démocratisation du système éducatif. Enfermé dans son bunker médiatique, notre Ministre refuse toute discussion, toute négociation sur quoi que ce soit. Il accorde une aumône de 150€ pour « équipement informatique » (toujours pas versés), écarte 60% des personnels de sa « revalorisation » alors qu'il rend 200 millions d'euros à Bercy depuis deux ans.

Encore une fois **la gestion inapte de la crise sanitaire par le Ministère**, en contradiction avec les préconisations du reste des membres du Gouvernement est inacceptable. L'école est-elle le seul lieu où une épidémie sans précédent est à ce point prise à la légère ? Le Ministre préfère encore une fois continuer à se mettre en scène dans des vidéos grotesques et à communiquer en décalage total avec la réalité des établissements plutôt que d'écouter les personnels et leurs organisations syndicales qui proposent depuis un an déjà des mesures à la hauteur de l'épidémie que nous vivons. Concernant les agents vivant avec une personne vulnérable, la FSU continue de demander qu'ils puissent bénéficier du télétravail et si ce n'est pas possible qu'ils bénéficient d'ASA, et en tout état de cause, dans le cadre de la réglementation actuelle, des règles de protection renforcées qui sont instituées par le décret du 10 novembre 2020.

**L'avant-projet de loi 4D**, dont l'esprit a été présenté le 18 décembre par le Gouvernement aux organisations syndicales, prévoit de placer les adjoints-gestionnaires des EPLE sous une double autorité : celle de l'État, représenté par le chef d'établissement et celle de la collectivité territoriale (département pour les collèges ou région pour les lycées).

L'intrusion de certaines collectivités dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'éducation, est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation, de désorganisation et de dysfonctionnement. En outre, la décentralisation en 2004 des personnels techniques et des missions d'entretien, de maintenance et d'hébergement montre au quotidien toutes les difficultés liées à la double autorité fonctionnelle et hiérarchique que l'on nous vante aujourd'hui.

Rappelons simplement que l'EPLE est un opérateur de proximité de Service public qui met en œuvre au quotidien une politique d'éducation nationale pilotée par l'État, du niveau ministériel à l'échelon déconcentré. Rien ne saurait donc justifier une « décentralisation » des adjoints-gestionnaires ou de leurs fonctions, voire de leurs équipes.

Pour la FSU, dans chaque EPLE, l'adjoint-gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation nationale, sous l'autorité de l'Éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique.

Alors que l'agenda social se tenant en marge du "Grenelle de l'éducation" traite de l'évolution des métiers administratifs, dont ceux afférents à la gestion des EPLE, il n'a jamais été question d'un tel projet, qui aurait de des impacts lourds et négatifs.

Le silence assourdissant sur cette question du ministre de l'Éducation nationale doit cesser. La FSU attend qu'il prenne rapidement position contre ce projet, pour défendre tout simplement le bon fonctionnement de nos EPLE, les missions et les conditions de travail ordinaires des personnels de tous les métiers qui les font vivre : personnels administratifs et techniques, de santé, de direction et enseignants.

Dans notre déclaration lors du CTA du 14 janvier, nous rappelions l'attachement de la FSU à la présence et aux missions des infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale dans les établissements scolaires au service des élèves. La FSU condamnera et combattra tout projet de décentralisation ou de retour à un service de santé scolaire médico-centré sous quelque forme que

ce soit. La politique éducative sociale et de santé de l'Éducation nationale doit rester de la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du Ministère de l'Éducation nationale.

### **Éducation Prioritaire**

Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi fortes. La politique économique et éducative de ce Gouvernement en est la première responsable et ses conséquences sont encore accentuées par les effets de la crise sanitaire et de la discontinuité pédagogique de l'an dernier. Le Ministre niant tout simplement cette réalité continue de promouvoir son projet d'école inégalitaire en annonçant la fin programmée de l'Éducation prioritaire par le démantèlement dans un premier temps du label REP.

Dans notre académie fortement polarisée, avec des territoires en grande difficulté sociale, les DHG attribuées aux établissements de l'Éducation prioritaire actent clairement cet abandon. En effet, sous couvert d'allocation progressive de moyens et en arguant d'une dotation plus équitable des établissements, c'est une véritable reprise de moyens dans l'Éducation prioritaire qui a lieu depuis deux ans dans notre académie. Les taux d'encadrement ne font que chuter. L'examen par la FSU des dotations de ces dernières années ne fait que souligner cette dégradation constante et qui s'est accélérée depuis l'an dernier. Comment justifiez-vous ces choix, Madame la Rectrice, alors même que la situation actuelle exacerbe les inégalités sociales ?

Nous détaillerons nos analyses sur le projet d'affectation dérogatoire en Éducation prioritaire qui va être présenté au moment des lignes directrices de gestion. Mais, dans un premier temps, nous tenons à dénoncer, au-delà de l'aspect « bricolage » de ce projet, la vision qu'il porte sur l'Éducation prioritaire, la déconsidération pour les personnels qui y exercent et les élèves de ces établissements. Non, l'exercice en Éducation prioritaire n'est pas un loisir pour des personnels en recherche de sensation ou d'expérimentations débridées qui voudraient changer d'air un an. Au contraire, l'Éducation prioritaire a besoin d'une réforme ambitieuse de sa carte, incluant des lycées mais aussi des équipes respectées et valorisées.

### **Premier degré**

La FSU a alerté sur le dispositif de formation dit « par constellation » qui se met en place à marche forcée par le Ministère sans prendre en compte le contexte particulier dans les écoles. La Profession est fatiguée, tiraillée entre différentes urgences (remplacements des enseignant-es absent-es, continuité pédagogique, aide aux élèves en difficultés...). Dans ce contexte, le Ministère contraint les personnels à participer à des actions de formation sur une thématique imposée, avec des modalités parfois incohérentes avec les prescriptions sanitaires : visites imposées dans les classes au mépris des règles de limitation du brassage, visites et entretiens qui se font sous pression, enregistrement de séquences, documents à rendre, empiètement du temps de travail sur le temps personnel... Tout cela arrive dans une période d'épuisement de la profession. La FSU a pointé également le problème du respect des droits (collègues à mi-temps à qui on demande de suivre l'ensemble de la constellation, pressions sur le droit syndical).

Nous avons aussi alerté sur la situation des conseillers pédagogiques et des maîtres formateurs qui voient leur charge de travail alourdie alors qu'ils et elles ont déjà d'autres priorités (formation initiale, accompagnement et formation des enseignant-es contractuel-les, aide aux enseignant-es pour les apprentissages).

Le Ministre s'apprête à déstabiliser la maternelle comme jamais en lui imposant des schémas et des critères qui nient la spécificité des jeunes enfants au nom d'une scientificité de pacotille.

### **Second degré**

Les projets de DHG ne peuvent qu'accentuer la colère dans les établissements de l'académie. Les baisses de dotations qui touchent la majorité des collèges et lycées entraînent des choix cornéliens, tout particulièrement en Éducation prioritaire. Au nom de l'autonomie et du choix local, les équipes sont sommées de choisir sous la contrainte la moins pire des solutions entre suppressions de demi-groupes, d'options, entre l'offre de formation et les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Plus encore, en collège aussi bien qu'en lycée, la baisse des DHG se reporte systématiquement sur les heures postes. Dans certains établissements, la baisse des heures poste est même supérieure à celle de la DHG. Cela aura pour conséquence des suppressions de postes massives. Ces moyens insuffisants ne peuvent qu'accentuer la dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement, surtout là où les HSA explosent. Peut-on se satisfaire de cette évolution alors que

les élèves les plus fragiles ont été particulièrement touchés par le confinement et ses conséquences ? Comment assurer un enseignement de qualité dans des classes surchargées et ne bénéficiant pas de cours en effectifs réduits ? Comment peut-on approuver la baisse des moyens en Éducation prioritaire ?

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 21 janvier les aménagements pour la session 2021 du baccalauréat. Les épreuves de spécialités, prévues en mars, sont annulées et remplacées par du contrôle continu. Mais le Ministre remplace immédiatement un problème, le calendrier, par un autre : le contrôle continu. Cette modalité d'évaluation est synonyme de rupture d'égalité entre les élèves du fait du renvoi au local de l'évaluation et de pressions constantes sur les professeurs. Le bac 2020 l'a montré : le processus de fabrication de la note dans les établissements échappe à toute possibilité d'harmonisation efficace. L'absence de véritable cadrage incitera-t-elle à nouveau certains chefs d'établissement à mettre au point des systèmes locaux arbitraires de fabrication des notes, comme cela fut le cas l'an dernier dans notre académie ? Certaines remontées du terrain font déjà écho de pressions de ce type sur les équipes pédagogiques.

Le Grand oral est maintenu : il est pourtant une épreuve profondément inégalitaire, encore davantage dans cette année si particulière où sa préparation est empêchée par la pandémie. Son maintien est un symbole du bac Blanquer, à ce jour plus que jamais un bac inégalitaire. Le SNES-FSU réitère sa demande d'annulation du Grand oral cette année, la fin du contrôle continu et des épreuves finales et nationales pour toutes les disciplines.

### **Voie professionnelle**

La rentrée 2021 verra la mise en application sur tous les niveaux des nouvelles grilles horaires de CAP et baccalauréat professionnel. Comme nous l'avons indiqué au dernier CTA, des arbitrages douloureux se réalisent dans les établissements avec pour conséquence une dégradation notoire des conditions de travail des élèves et des personnels. Dans de nombreux cas, il est demandé de regrouper, faute des moyens horaires disponibles, à 24 les CAP sur les enseignements généraux parfois même dans des spécialités très éloignées. Et comment, dans ces conditions, réussir l'inclusion scolaire ?

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 21 janvier 2021, le Ministère a présenté un projet d'arrêté modifiant les modalités d'organisation de la co-intervention pour les classes de terminale bac pro. Ce projet d'arrêté prévoit, entre autres, l'introduction d'un atelier de philosophie. Le SNUEP-FSU est depuis très longtemps demandeur d'un enseignement de philosophie pour tous les élèves des lycées professionnels. Nous espérons une approche intelligente, une fois de plus nous avons eu le droit à une approche comptable, le Ministre décidant de financer le dispositif en puisant dans les heures de co-intervention dévolues aux enseignements professionnels, mathématiques et français d'ores et déjà en baisse. Le SNUEP-FSU demande 26 heures annuelles (1 heure par semaine) prises sur le volume des 91 heures d'accompagnement personnalisé et de faire apparaître clairement cet enseignement dans les grilles pour assurer son développement pour tous les élèves plutôt que de renvoyer la gestion au local.

Enfin, nous attendons toujours quelques éléments de cadrage sur l'organisation des examens de la session 2021 car pour l'heure, en dehors des seuils minimums de PFMP, et l'assouplissement du calendrier des CCF, c'est le silence qui règne.

### **EPS**

Depuis le début de l'épidémie, les professeurs d'EPS et les professeurs des écoles ont dû faire face aux contraintes et aux évolutions des protocoles sanitaires, parfois même du jour au lendemain pour ce qui est de l'enseignement de l'EPS et de l'encadrement du sport scolaire. Conscients des enjeux pour leurs élèves, ils ont modifié les programmations, les modalités d'évaluations et ils ont su trouver à chaque fois des adaptations pour que les élèves ne soient pas pénalisés et continuent de pratiquer et d'apprendre en EPS et dans le cadre du sport scolaire. Mais l'annonce ministérielle du jeudi 14 janvier, une fois encore découverte dans les médias, de suspendre tous les cours d'EPS se déroulant dans des espaces clos, a suscité au sein de toute la Profession, l'incompréhension, le désarroi, la fatigue, la colère. Elle est à rebours des bilans qui ont été tirés de la période de confinement qui montraient l'importance de la pratique physique pour la santé et le maintien du lien social. Cette décision ne prend appui sur aucune étude pouvant faire la démonstration que les cours d'EPS, auraient été facteurs de contamination. Obliger les pratiques sportives à se dérouler

uniquement à l'extérieur revient, compte tenu des conditions climatiques actuelles, à les remettre en question voire à les supprimer. Entre mépris d'une discipline qui semble être jugée comme « non essentielle » et sacrifice de la jeunesse qu'on prive de ces temps d'apprentissage, d'expression, de plaisir et de partage, Cette décision génère une grande colère au sein de la profession. Un mépris encore illustré le 2 février quand le Ministre Blanquer est venu promouvoir le « bouger 30mn » par jour devant les caméras de chaînes d'info en pratiquant avec les élèves « masqués », en mocassin et en veston !!!

Voilà l'image indigne que le Ministre a de notre discipline : il suffit de faire gigoter les élèves, peu importe la salle de classe, peu importe la personne qui encadre, peu importe ses qualifications et ses compétences, peu importe la tenue. Quelle image pour nos élèves et leur famille ! La FSU demande la généralisation du dédoublement des classes pour des conditions d'enseignement acceptables ainsi que la réouverture des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'EPS et à l'animation de l'AS et de l'USEP. Il en va de la santé des élèves et de leur réussite dans les apprentissages fondamentaux transmis par la pratique des activités sportives et artistiques.

### **LDG, paritarisme et loi dite de "Transformation de la Fonction publique"**

La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée le 6 août 2019, a bouleversé les modalités de gestion des personnels en les rendant opaques et arbitraires, faisant ainsi fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives. Fondées à la Libération (Statut général de 1946), les CAP sont des instances de consultation préalable, instituées pour lutter contre l'opacité, l'arbitraire des décisions et leur corollaire que sont les passe-droits. Les représentants des personnels qui y siègent sont élus au suffrage universel direct de la Profession : leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence qui en découle dans les opérations de gestion, principalement de mutation, de promotion et d'avancement, est connu et reconnu.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les CAP ne sont plus consultées sur les mutations, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, cela concerne les promotions et les avancements. Plus aucune consultation des élus des personnels sur ces questions. La hiérarchie opère seule en ces matières, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé face à l'Administration et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Ainsi, est rendue impossible la légitimation de toute décision, que seul permet le regard collectif porté au sein des CAP. Nous voyons déjà à l'œuvre les conséquences néfastes de l'opacité totale entretenue par l'Administration dans le cadre des mutations : les collègues demandent, en vain, des informations précises concernant les barres, qui ne sont volontairement plus détaillées par l'Administration ; incompréhension et insatisfaction des collègues quant à l'affectation obtenue sont devenues la règle : aucune explication rationnelle ne peut plus leur être apportée...

Les syndicats nationaux de la FSU continuent de dénoncer et combattre cette régression historique, qui place les droits des fonctionnaires en-deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération et le Statut de 1946. Les syndicats de notre fédération continuent de mettre en œuvre toutes les formes d'action nécessaires à l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique. Nous rappelons notre appel à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est aussi de protéger les personnels, à agir pour que soient garantis et préservés les droits acquis pour eux et dans l'intérêt de tous à la Libération.

### **PIAL**

A notre demande, un point d'étape sur le déploiement des PIAL et la gestion des AESH est à l'ordre du jour de ce CTA.

Nous constatons désormais concrètement sur le terrain ce que sont les PIAL : un outil de gestion au service de la flexibilité de l'accompagnement humain. Il n'est ni au service des élèves ni au service d'une amélioration du métier d'AESH.

Sous prétexte de répondre aux besoins des élèves en situation de handicap qui n'auraient pas besoin à tout moment d'une aide - ce qui reste à démontrer -, les PIAL mutualisent les AESH au sein de plusieurs établissements. Concrètement, pour coller à la communication ministérielle et faire croire qu'un effort particulier est fait pour les élèves en situation de handicap et/ou en grandes difficultés, les AESH sont devenu "flexibles" et surtout corvéables à merci, leur horaire et lieux d'intervention pouvant changer au gré des demandes et surtout de l'absence de moyens... Et les élèves dans tout cela ? Pour le Gouvernement, peu semblent importer leurs besoins et leur réussite

scolaire !

Les personnels AESH sont indispensables tant auprès des élèves que dans les équipes pluriprofessionnelles. Leur reconnaissance doit avant toute chose passer par une rémunération à la hauteur de leurs missions. La FSU réclame depuis des mois des mesures salariales urgentes pour les AESH et que soit engagée sans tarder la reconnaissance statutaire du métier d'AESH.

### **Dialogue social**

Nous souhaitons terminer cette déclaration en dénonçant la dégradation du dialogue social dans notre Institution et dans notre académie. Le sens de la mission de Service public tel qu'il a été conçu à la Libération est bien de servir la nation et le bien commun. Cela passe par la participation des personnels à la construction du service public. L'Éducation Nationale n'a pas à être instrumentalisée pour servir un projet politique de privatisation, porté par son Ministre de privatisation. La fragilisation de notre institution, qui résulte des choix idéologiques de ce Gouvernement va à l'encontre de nos missions de fonctionnaires au service de l'intérêt général. Le dialogue social défendu par les représentants des personnels est mis à mal du fait de l'Administration à tous ces niveaux.

Au niveau national la rupture entre la Profession et le Ministre n'est plus à prouver, le Grenelle de l'Éducation, une des dernières illustrations du mépris du Ministre pour nos professions, est révélateur de ces dérives idéologiques.

Au niveau académique nous ne pouvons que faire le même constat et le dénoncer. L'absence de cadrage et le renvoi au local, que ce soit lors du confinement, pour le baccalauréat l'an dernier ou encore dans la mise en place du protocole sanitaire en sont les parfaits exemples, tout comme les derniers groupes de travail sur les lignes directrices de gestion ou bien sur le bilan social. Des groupes de travail pourtant essentiels qui ne sont ni préparés, ni structurés et ne permettent pas le dialogue social nécessaire au fonctionnement de notre institution. Que dire des trop rares modifications suites aux demandes des élus des personnels, mais aussi de l'apparition incongrue de nouvelles mesures inadaptées, voire totalement en décalage avec la réalité comme le dispositif d'affectation provisoire en Éducation prioritaire et les bonifications pour exercice en établissement relevant de zones excentrées de l'académie ? Prendre le temps d'écouter les organisations syndicales représentatives et de reconnaître leur expertise éviterait aussi ce décalage.

Au niveau des départements, les CTSD qui viennent de se dérouler en sont la parfaite illustration : absence de réponse aux demandes des personnels ainsi qu'aux courriers intersyndicaux. Refus de transparence sur les points à l'ordre du jour, comme les clés de répartition de la dotation dans les établissements de l'académie.

Nous tenons enfin à vous interpeller solennellement Madame la Rectrice sur **les pressions et atteintes au droit de grève**, droit constitutionnel, que nous constatons de manière répétée dans des établissements de l'académie. Prenons, pour n'en citer que quelques-uns les exemples suivants :

- Au collège Delacroix de Draveil (91), de nombreux personnels ont entendu la cheffe d'établissement prononcer à la grille, le jour de la grève du 26 janvier : « c'est sûr, tous les contrats ne seront pas renouvelés pour les AED car ils sont en grève ».
- Au collège Henri Wallon de Bezons (95), l'obligation faite à l'enseignante documentaliste de pallier l'ensemble des personnels de vie scolaire grévistes le 1<sup>er</sup> décembre.
- Au collège Lucie Aubrac d'Argenteuil (95), le lundi 25 janvier dans l'après-midi, étaient notifiés dans l'ENT de l'établissement les personnels qui seraient en grève le mardi 26 janvier. Alors que plusieurs personnels s'en étaient offusqués la principale a réagi par écrit : « J'invite les professeurs à se choisir des représentants responsables avec lesquels je pourrai engager un dialogue constructif. Ce qui ne remettra pas en cause l'exercice des droits syndicaux ».
- Dans les collèges Gérard Philipe de Cergy (95) et Rosa Bonheur de Bray et Lu (95), des personnels de direction sollicitent les personnels enseignants via des sondages Doodle ou des mails afin de savoir si ces personnels seront grévistes le lendemain, les relançant de manière insistante en cas d'absence de réponse. La question du respect de la RGPD se pose aussi pour des sondages Doodle.

Madame la rectrice, ces quelques exemples d'atteintes au droit de grève, dont sont responsables des personnels vous représentant par délégation, sont graves. Nous vous demandons donc de les condamner fermement et de veiller à ce que les personnels de l'académie puissent faire valoir leur droit constitutionnel sans être intimidés ou subir de pression ni de remise en cause quelconque.